



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03 58 43 00 60 / e-mail : f francquembergue@yonne.fff.fr

COMITÉ DE DIRECTION

PV215 CD13

PV téléphonique du Bureau du Comité de Direction

du District de l'Yonne de Football du 10 mars 2022

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mme BRUNET Florence, MM. AMARAL Dominique, SABATIER Patrick, TRINQUETTE Jean Louis.

Début de la réunion : 12h30

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de Jean-François GONDELLIER, Président délégué de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté, pour le décès de sa sœur.

1. Finances et trésorerie

Les tablettes pour les clubs les ayant commandés auprès de la Ligue sont arrivées au District. Il revient à chaque club de venir les chercher au niveau du secrétariat.

Le Bureau du Comité de Direction rappelle les dispositions votées en Comité de Direction le 10 février : les tablettes seront facturées par la Ligue au District (151,50 € / tablette) et le District de l'Yonne de Football les facturera 100 € aux clubs les ayant commandés.

Informations relatives à des partenariats avec les sociétés ZE LIVE et PROXILOG.

Réclamation du club de St Julien, relative aux PV23 CT3 concernant l'absence d'éducateur.

Le Bureau du Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.14 de 55 € relative au PV23 CT3.

Réclamation du club de Champs sur Yonne, relative au PV163 CD11 concernant l'amende pour absence de coordonnées des éducateurs.

Le Bureau du Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler les amendes 5.26 de 4 x 40 € relatives au PV163 CD11.

Réclamation du club de Courson, relative aux PV163 CD11.

Le Bureau du Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 40 € relative au PV163 CD11.

Réclamation du club de Mt St Sulpice, relative au PV163 CD11 concernant l'amende pour absence de coordonnées des éducateurs.

Le Bureau du Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 40 € relative au PV163 CD11.

Réclamation du club de St Sérotin, relative aux PV144 CD9, PV163 CD11 et PV179 CD12 concernant les amendes pour absences de coordonnées des éducateurs.

Le Bureau du Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 2 x 40 € relative au PV179 CD12.

Réclamation du club de l'AJ Auxerre, relative au PV179 CD12 concernant l'amende pour absence d'identification et de coordonnées des éducateurs.

Le Bureau du Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler les amendes 5.26 de 7 x 40 € relatives au PV179 CD12.

Réclamation du club de Charmoy, relative aux PV44 CT7, PV144 CD9, PV163 CD11 et PV179 CD12 concernant une amende pour absence non excusée suite à convocation et amendes pour absences de coordonnées des éducateurs.

Le Bureau du Comité de Direction,

- au vu des éléments fournis par le club et après vérification,
- demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.14 de 55 € relative au PV44 CT7.
- considérant que le club de Charmoy n'a régularisé sa situation vis-à-vis des éducateurs qu'après de multiples relances,
- ne donne pas suite à la demande concernant les absences de coordonnées des éducateurs.

Éducateurs sur FOOTCLUBS

Les membres du Bureau constatent que les données des clubs sur FOOTCLUBS ne sont toujours pas à jour ou incomplètes, malgré plusieurs relances...

Il rappelle aux clubs la demande initiale formulée le **29 novembre 2021** par un courriel envoyé à l'ensemble des clubs avec un tutoriel vidéo envoyé à cet effet, pour les aider dans cette démarche. Ces derniers avaient pour obligation initiale de compléter ces données pour le **9 décembre 2021**... (LIEN : <https://youtu.be/Fn1ODJx7BGc>)

Le Comité de Direction a décidé qu'à l'issue de ce délai, les vérifications seront effectuées et les clubs n'ayant pas convenablement remplis ces éléments sur FOOTCLUBS sont amendables (PV 144 CD9 du 14 décembre 2021) ; la date du **15 janvier 2022** a été décidée en Comité de Direction mi-décembre, afin que les clubs répondent à nouveau à cette sollicitation.

En date du **24 janvier 2022**, le Bureau du Comité de Direction a effectué les vérifications et amendé les clubs n'ayant pas rempli cette obligation (PV 163 CD11). Un délai supplémentaire a été accordé jusqu'au **10 février 2022** pour répondre à cette obligation.

En date du 10 février 2022, le Comité de Direction a amendé les clubs ne répondant toujours pas à cette obligation (PV 179 CD12).

Cette demande a été réitérée pour le **1^{er} mars 2022** avec amende doublée en cas de manquement. Le Bureau du Comité de Direction rappelle que pour la mise à jour des coordonnées, afin que la visibilité sur le site du District soit effective, il faut que les clubs mettent à jour la partie

"MEMBRES" et non "EDUCATEURS"... dans FOOTCLUBS (sinon, seules les personnes qui ont des accès FOOTCLUBS peuvent voir les coordonnées "EDUCATEURS").

Après vérification en date de ce jour, les clubs n'ayant pas renseignés les éléments liés à leurs éducateurs sur FOOTCLUBS sont ceux mentionnés ci-dessous et pour lesquels l'amende est doublée.

Nom d'équipe	Éducateur	Téléphone	Catégorie	Amende	Montant
A.S. DE CHAMPLOST	???	???	SENIORS	5.26 x2	2 x 40 €
AM.S.U. CHEMINOTE DE MIGENNES	ATRAR Zakariya	???	SENIORS	5.26 x2	2 x 40 €
ET.S. CHARBUYSIENNE	LEMASSON Dominique	???	U13	5.26 x2	2 x 40 €
GJ DE L'ARMANCON	AKAROUCHE Soufian	???	U13	5.26 x2	2 x 40 €

Le Bureau du Comité de Direction informe que la situation des clubs vis-à-vis de cette obligation sera de nouveau examinée le **25 mars prochain**.

Il rappelle qu'en cas de difficulté pour renseigner sur FOOTCLUBS, vous pouvez joindre Marine MANTELET, service civique au District de l'Yonne de Football : m.mantelet@yonne.fff.fr

2. Divers

- Le Bureau du Comité de Direction prend note de la décision de la commission SROC de la Ligue en date du 18 février 2022 :
Situation du Groupement Jeunes SENS FOOTBALL (582710)
Vu l'article 39 ter des R.G. de la F.F.F.,
La Commission,
Considérant la radiation du club EVEIL SENONAI (533394) en date du 04/02/2022,
Considérant qu'au 1er juillet 2021, le GJ SENS FOOTBALL était composé de deux clubs, à savoir les clubs EVEIL SENONAI (533394) et F.C. SENS (500555),
Considérant qu'à ce jour, le GJ SENS FOOTBALL n'est composé que du club F.C. SENS.
Par ces motifs,
OFFICIALIZERA la fin du GJ SENS FOOTBALL à la date du 30/06/2022.
REAFFECTERA, à compter de cette date, les droits sportifs des équipes de jeunes engagées sous le nom du GJ SENS FOOTBALL au club F.C. SENS,
Copie à la Commission Régionale Sportive.

Le Bureau a mandaté MM. SABATIER et THOMAS (CT PPF) pour répondre aux sollicitations du club du FC SENS ce mercredi 9 mars :

- un audit de la situation du FC SENS
- le projet associatif du FC SENS

La synthèse de ces travaux avec les représentants du club sera exposée au Comité de Direction et feront l'objet d'une réunion entre les élus du District et le club dans les prochaines semaines.

- Changements sur le calendrier de fin de saison :

Finales des Coupes de l'Yonne : le dimanche 19 juin au STADE AUXERROIS

Journée Nationale des Débutants : le samedi 25 juin à APPOIGNY

Le Comité de Direction sollicite les clubs ci-dessous pour connaître dans les meilleurs délais leur dates de remises de labels :

- APPOIGNY

- AUXERRE SPORTS CITOYEN

- HERY

- JOIGNY

Fin de la réunion : 14h00

Le Président du District de l'Yonne de Football

Christophe CAILLIET



La Secrétaire de séance

Florence BRUNET

